

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réforme militaire au Conseil National. — Le corps des instructeurs. — Les manœuvres en 1907. — Mutations, promotions, transferts. — Société suisse des officiers.

Non sans peine, le Conseil national est arrivé au bout de sa discussion du projet militaire. Comme on pouvait le prévoir, une certaine inquiétude s'est fait jour sur le sort que le peuple réserverait à la loi si l'on ne jetait un peu de lest. Il est extrêmement difficile d'obtenir d'un corps électoral qu'en pleine paix, alors que la guerre lui apparaît comme une éventualité improbable et dans tous les cas si éloignée qu'à peine il soit permis d'y songer, il consente à accroître ses charges militaires. A l'étranger où la masse de la population masculine sert deux ans consécutifs au moins dans l'armée active, et se trouve soumise encore à des périodes d'exercices pendant son passage dans la réserve et dans la territoriale, on s'étonnera qu'un milicien qui s'en tire avec moins de 160 jours considère comme une charge d'en faire 15 de plus. Mais tout est relatif, et c'est un travers très répandu de l'esprit humain de ne pas comparer son sort à celui de plus malheureux que soi, mais toujours à celui de plus heureux. Les marchandages s'engagèrent en conséquence sur la question des 70 jours de l'école de recrues que d'aucuns demandèrent à réduire à 60, et sur le cours de landwehr que d'autres désiraient supprimer. Le compromis s'établit sur une réduction à 65 jours de l'école de recrues et sur un cours de landwehr de 6 jours au lieu de 11.

En somme, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'être mécontent de cette solution, et si, au prix de cette concession, nous pouvons acquérir la certitude de l'acceptation de la loi par le peuple, nous pourrions espérer, malgré tout, de nombreux progrès. Ainsi que l'a fait remarquer M. le conseiller fédéral Muller, c'est déjà un avantage sensible que d'introduire les cours de répétition annuels. Cette réforme a été demandée avant même que l'on songeât à une prolongation de l'école, non qu'on ne l'estimât pas désirable, mais parce que l'on considérait ce désir comme chimérique. Aujourd'hui, le projet amendé nous procure les cours annuels et une école de recrues allongée de 20 jours, et nous nous plaindrions ? Acceptons avec reconnaissance. C'est de la bonne besogne que nous pourrions accomplir sous la nouvelle organisation.

Aussi bien le terme péremptoire de 70 jours déclaré indispensable pour

la formation d'un fantassin contenait-il une affirmation théorique. Au début, le minimum indispensable était proclamé de 80 jours, et il est certain qu'en 80 jours on aurait fait mieux qu'en 70. D'autres considéreront même trois mois entiers comme strictement nécessaires, et d'autres encore diront six mois.

Le législateur nous offre 65 jours; acceptons-les en nous promettant d'en faire le meilleur usage possible. Pendant ces 65 jours, nous dresserons dans tous les cas un meilleur fantassin que celui que nous dressions superficiellement en 45. Et s'il ne devient pas la perfection, consolons-nous en disant que cinq jours de plus l'auraient amélioré un tantinet, mais n'auraient pas fait de lui la perfection non plus.

La conséquence la plus fâcheuse du long temps qu'il a fallu aux membres du Conseil national pour tomber d'accord est d'avoir empêché le renvoi de la loi au Conseil des Etats pendant la session pour le règlement des divergences. Celui-ci ne pourra intervenir qu'au mois d'avril, ce qui reportera à fin juillet environ l'échéance du délai de referendum.

Nous attendrons que les deux Conseils soient tombés d'accord pour examiner les différences apportées au projet en cours de débat.

* * *

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* a soulevé à propos des écoles centrales et de la formation des instructeurs un intéressant débat. Un correspondant de ce journal se plaint de ce que, dans une école centrale II, l'instructeur de sa classe n'aurait pas été à la hauteur de sa mission autant qu'il eût été désirable. Et il exprime le regret que le personnel instructeur de ces écoles soit trop changeant, que l'on coure ainsi le risque de ne pas procurer à tous les élèves qui s'y succèdent les leçons excellentes et profitables que donnent certains professeurs plus particulièrement qualifiés.

A la suite de cette lettre, la *Militärzeitung* élargit le débat et se demande si, d'une manière générale, le corps d'instruction est maintenu à la hauteur de sa tâche. Elle prend texte de la circulaire du 20 juillet 1905 de l'instructeur en chef de l'infanterie aux instructeurs d'arrondissement pour émettre un doute à cet égard. Cette circulaire fait observer que le formalisme, le schématisme et l'artificiel altèrent l'instruction des officiers si bien qu'ils ne savent plus faire appel au simple bon sens et que dès que le schéma ne peut plus être appliqué, ils demeurent sans plus savoir à quel saint se vouer. L'instructeur en chef exige donc que la troupe, du chef au dernier fusilier, soit instruite de telle façon qu'en toute circonstance elle sache se déterminer, selon ce que le bon sens lui indiquera comme le plus approprié à la situation.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* insiste sur la haute signification de cette circulaire et conclut que la plus grande partie des instructeurs

auxquels elle s'adresse ne sont plus en mesure de s'y conformer. Ce n'est pas que les qualités personnelles leur manquent pour leur emploi ; la faute en est à la méthode suivie pour leur instruction professionnelle.

Dans la vie civile, nous formons avec soin et longuement nos maîtres d'écoles : tandis que les instructeurs, ces maîtres et ces éducateurs de nos officiers, nous les laissons pousser comme des lys dans les champs. La seule supériorité qui leur soit procurée sur les autres officiers est un service permanent, pendant lequel ils acquièrent la pratique élémentaire du service de la troupe. Si abstraction faite de ce service élémentaire, l'instructeur parvient à s'élever au-dessus de ses camarades de la troupe dans l'art d'élever la troupe et les chefs, il le devra à ses qualités natives exceptionnelles. L'instruction professionnelle intellectuelle, l'enseignement militaire scientifique, l'instructeur ne les reçoit pas autrement que tous les officiers. Comme eux, il assiste en élève aux écoles centrales et aux écoles d'état-major et y reçoit l'enseignement qui devra faire de lui un maître.

Or, cet enseignement des écoles centrales et de l'état-major, parfaitement approprié à son but pour former des officiers, ne l'est plus s'il s'agit de former les instructeurs de ces officiers. Sa courte durée contraint, en fait de science militaire et de connaissances théoriques, à se limiter à ce qui est strictement nécessaire à l'officier pour remplir ses obligations. Mais avec cela, on forme des officiers suffisants peut-être, on ne fournit pas l'étoffe nécessaire à celui qui doit devenir un professeur. A celui-ci, il faut des connaissances plus développées, une matière d'étude plus ample, qui augmente son fond et enrichisse sa pensée. A ce défaut, demeurant toujours dans le service pratique, matériel pour ainsi dire, il tombe tout naturellement dans le schématisme. Il n'a pas le ressort suffisant pour résister.

L'Allgemeine Schweizerische Militärzeitung conclut qu'aussi longtemps que l'on ne fournira pas aux instructeurs l'occasion de se former à une instruction plus approfondie qu'aux autres officiers, aussi longtemps qu'on ne les rendra pas, par un programme méthodique, scientifiquement supérieurs au reste des officiers, le corps d'instruction ne sera pas à la hauteur de sa tâche.

Les observations de *l'Allg. Schw. Militärzeitung* nous paraissent fondées à certains égards, bien sévères à d'autres. Elles nous paraissent sévères — en résumant nous avons sensiblement atténué les termes, — en ce qui concerne le corps des instructeurs en général. Certes tous ses membres ne sont pas d'égale valeur, mais on peut dire que dans l'ensemble le corps a beaucoup progressé depuis une vingtaine d'années. Les jeunes officiers, tel celui qui expose ses plaintes au sujet des écoles centrales, ne peuvent s'en rendre compte : ils ne disposent pas des termes de comparaison nécessaires : leurs anciens le peuvent, eux qui ont assisté à la transformation.

On ne saurait du reste en fournir une démonstration plus probante que

les progrès réalisés par le corps des officiers. C'est bien aux instructeurs qu'on le doit. On ne saurait pourtant admettre que tous les officiers sont doués, eux, de ces qualités natives exceptionnelles que *l'Allg. Schw. Militär Zeitung* reconnaît à quelques membres du personnel d'instruction. Chez les officiers de troupe aussi, les qualités natives exceptionnelles sont l'apanage d'une minorité ; cependant, dans leur ensemble, ils ont progressé.

En revanche, ce que l'on peut dire, et sur ce point nous serons d'accord avec la *Militärzeitung*, c'est que les progrès chez les instructeurs et chez les officiers de troupes n'ont pas suivi une marche parallèle ; ils ont été plus rapides chez ceux-ci que chez ceux-là. Et nous serions assez disposés à croire que la raison en est une culture générale volontiers plus étendue chez l'officier de troupes à qui ses occupations civiles la procurent journallement, tandis que l'instructeur, fatigué par les nécessités de son travail physique souvent aussi intensif que le travail intellectuel, est mal disposé à l'effort de volonté que lui imposerait la poursuite d'une plus complète instruction générale.

Cela étant, on en arrive aux conclusions de la *Militärzeitung* qu'il serait utile de nourrir mieux le programme scientifique des instructeurs pour maintenir le prestige qu'ils doivent conserver aux yeux des officiers qui deviennent leurs élèves. Mais il ne faut rien exagérer, ni se bercer d'illusions. Même ce but étant atteint, les instructeurs capables de professer avec fruit dans les écoles centrales resteront une faible minorité. Une proportion de cinq à six sur une trentaine d'instructeurs de 1^e classe que compte le corps d'instruction est déjà une jolie proportion ; car il faut pour cet enseignement là, des qualités de clarté et de souplesse d'esprit, d'abondance de la pensée, de connaissances théoriques et pratiques, et enfin, si possible, un don d'élocution et d'exposition que l'on ne trouve pas fréquemment réunis à un égal degré chez le même individu. Quoi qu'il en soit, tout ce qui sera fait pour perfectionner le personnel d'instruction mérite l'attention et les encouragements des autorités militaires, cela est incontestable. L'armée toute entière en bénéficiera par répercussion.

* * *

Le tableau des écoles et cours militaires a apporté les indications d'usage au sujet des manœuvres. On sait que les troupes appelées sont cette année-ci, celles des 1^{er} et 2^e corps d'armée.

Le programme général des manœuvres comporte quelques innovations.

L'année passée, dans sa critique générale des manœuvres du 4^e corps d'armée, le colonel de Techtermann a relevé l'inconvénient des effectifs insuffisants de la division dite « de manœuvre » opposée ces dernières années au corps d'armée. Le commandant de cette division, trop limité dans ses moyens, se trouve par là même, limité aussi dans le choix de ses com-

binaisons. La direction des manœuvres est bridée également dans l'organisation des exercices. Le colonel de Techtermann a émis le vœu d'un renforcement de la division de manœuvre.

Ce vœu a été entendu. Cette année-ci, la division de manœuvre se trouvera notablement renforcée. Elle sera formée des brigades V et X, et d'une troisième brigade combinée, à cinq bataillons, savoir le 11^e régiment d'infanterie et les bataillons de carabiniers 3 et 5.

L'augmentation intéressera aussi l'artillerie qui sera forte de deux régiments au lieu d'un seul, soit 12 batteries.

Enfin, la cavalerie sera celle du 3^e régiment et de la brigade IV, avec les compagnies de mitrailleurs II, III et IV. Ce sera aussi, pour cette année une transformation des manœuvres de cavalerie telles qu'elles avaient été comprises en 1905 et en 1906. La cavalerie de la division de manœuvre se trouvera dans des conditions de vraisemblance assez grandes, et aura plus de champ pour exercer son action.

En résumé, au 1^{er} corps d'armée fort de 26 bataillons, 8 escadrons, une compagnie de mitrailleurs et 18 batteries, il sera opposé une division renforcée à 17 bataillons, 9 escadrons, 3 compagnies de mitrailleurs et 12 batteries. Les manœuvres en offriront plus d'intérêt et le haut commandement en tirera plus de profit.

De même qu'un changement est introduit pour les manœuvres de cavalerie, un autre changement intéresse les manœuvres de position de campagne fortifiée. Elles ne seront pas organisées cette année-ci indépendamment des troupes appelées aux grandes manœuvres, mais entreront dans le programme des exercices demandés à partie de ces troupes. Ce seront celles de la 1^{re} division et le terrain sera, sans doute, celui des environs de Pomy. Cela semble ressortir de l'étude de la carte des cantonnements préparatoires attribués à quelques unités d'armes spéciales et à l'importante proportion des troupes de génie indiquées par le tableau des écoles comme destinées à travailler sur le terrain des manœuvres du 1^{er} corps d'armée. Sont dans ce cas, les demi-bataillons de génie 3 et 5, les retardataires des demi-bataillons 4, 6, 7 et 8; la compagnie de télégraphistes n^o 2; les mineurs des demi-bataillons de génie 4, 6, 7 et 8.

La IX^e brigade d'infanterie aura du 26 au 28 septembre des exercices de régiment contre régiment avec attribution d'armes spéciales. La cavalerie sera celle du 5^e régiment de dragons; tandis que les régiments 6 et 7 fourniront leurs escadrons aux exercices de régiments et de brigades des 1^{re} et 2^{me} divisions.

Les compagnies de guides 3 à 8, 11 et 12, manœuvreront indépendamment, en brigade puis en régiment contre régiment.

Comme artillerie, la IX^e brigade d'infanterie recevra les batteries du groupe I/6.

Enfin, le 12^e régiment d'infanterie manœvrera du 18 au 21 septembre contre les troupes de la garnison de St-Maurice.

* * *

Parmi les mutations du 31 décembre 1906, les suivantes intéressent plus spécialement le cadre supérieur des officiers de la Suisse romande.

Dans le S. E. le lieutenant-colonel E. Ruffieux, à Sierre, est promu colonel. Dans l'infanterie, les lieutenants-colonels Aug. Weissenbach, à Fribourg, et J.-J. Kohler, à Vevey, passent colonels, à la disposition du Conseil fédéral. Ces deux promotions rendent vacant le commandement des 3^e et 6^e régiments d'infanterie. Dans le corps d'instruction de l'infanterie, les capitaines Fr. Michod, à Lausanne, et Rod. de Blonay, à Berne, sont promus majors.

Dans l'artillerie de campagne, le lieutenant-colonel A. Chauvet, à Genève est promu colonel et reste à disposition du Conseil fédéral. Les commandements des trois groupes d'artillerie, les groupes I/1, I/2 et I/3, deviennent vacants, ensuite du transfert du major Ch. Maison, à Aigle, au groupe II/1 du parc de corps, du major A. Curchod, à Nyon, au S T, et du major F. de Lapalud, à Genève, au S. E.

Aux fortifications de St-Maurice, les majors A. Torricelli, H. Chessex et O. Grosjean, ont été promus lieutenants-colonels.

Parmi les transferts, le colonel Th. Schulthess, à Colombier, passe du commandement de la XIX^e brigade d'infanterie aux fonctions de chef d'état-major du II^e corps d'armée; les colonels Ch. Fisch, à Berne, et J. de Pury à Neuchâtel, passent de l'E. M. G. au S. T.; inf. le colonel E. Borel, à Genève, passe du commandement de la brigade XI d'infanterie où il est remplacé par le colonel H. Steinbuch, à Zurich, aux fonctions de chef d'état-major du III^e corps d'armée. Le major Ch. Perrier, à Orges, passe de l'E. M. G. au S. T. cav.

Le colonel d'infanterie A. Walther, jusqu'ici à disposition, est nommé commandant du III^e arrondissement territorial.

Dans le service de santé, le major Dr R. Meylan, à Moudon, passe à disposition; il est remplacé à la XVII^e brigade d'infanterie par le major Dr. M. Jaunin, à Genève. Ce dernier est lui-même remplacé à la II^e brigade d'infanterie par le capitaine Ch. de Marval, à Neuchâtel, promu major.

Enfin, dans le service vétérinaire, le major L. Chevalley, à Yverdon, passe de l'E. M. du I^{er} corps d'armée à disposition.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur d'arrondissement de la I^e division, le colonel-brigadier Paul Schiessle, actuellement instructeur de tir à Wallenstadt. Le colonel Schiessle entrera dans ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril prochain.

* * *

Le comité central de la Société suisse des officiers a composé comme suit le jury du concours de 1906-1907: le colonel divisionnaire Sprecher von

Bernegg, commandant de la VIII^e division; le colonel divisionnaire Iselin, commandant de la V^e division; le colonel d'état-major Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie; le colonel D^r Bircher; le colonel R. Weber, chef du génie du IV^e corps d'armée; le lieutenant-colonel d'état-major de Wattenwyl, chef d'état-major de la II^e division; le lieutenant-colonel Feyler, commandant du 4^e régiment d'infanterie.

Le comité central a informé en outre les sociétaires que la Société royale d'escrime des officiers néerlandais organisait une grande fête d'armes, les 26, 27, 28 février et 1^{er} mars à la Haye, à l'occasion de son 10^e anniversaire. Elle invite cordialement les officiers étrangers tireurs à participer à ses concours. Ceux de ces concours réservés aux officiers étrangers et néerlandais en activité de service sont les suivants: coupes internationales de sabre, de fleuret, d'épée et de bayonnette, disputées par équipes de trois à quatre tireurs; puis des championnats individuels aux mêmes armes. Espérons que des officiers suisses s'inscriront et contribueront ainsi à nouer des liens d'amitié entre camarades de notre armée et de l'armée néerlandaise.

CHRONIQUE ALLEMANDE

La réorganisation de l'Académie technique militaire de Berlin. — Le nouveau règlement pour les vélocipédistes. — Autour du recrutement. — Le nouveau règlement sur l'emploi des signaux. — « Verdeckt oder offen ? ».

La création de l'Académie technique militaire avait fait naître des espérances qui ne se sont pas réalisées. Aussi cet institut doit-il être complètement réorganisé, après moins de trois années de fonctionnement. Bien que la Suisse n'ait pas d'institution analogue, il peut être intéressant pour les lecteurs de la *Revue* de noter rapidement ce qu'est l'Académie technique, quelles sont les causes de sa réorganisation et sur quelles bases elle fonctionnera désormais.

Jusqu'à cet automne, l'Académie recevait les officiers de toutes armes désireux de se consacrer aux carrières techniques, notamment les lieutenants des troupes de communications et les officiers destinés à entrer dans le corps des ingénieurs. Mais, dès le début, les critiques tombèrent dru sur le jeune établissement. On lui reprocha d'avoir des programmes beaucoup trop chargés eu égard à la durée des études, qui étaient limitées à trois ans; le surmenage qui en fut la conséquence devait nécessairement détourner les élèves de suivre volontairement les cours. Les différentes disciplines, en outre, étaient trop morcelées ou, pour mieux dire, la diversité des disciplines était telle qu'aucune ne pouvait être étudiée à fond. On

fit aussi un grief au ministre de la guerre de l'époque d'avoir désigné pour suivre les cours de l'Académie un nombre d'officiers dépassant de beaucoup les besoins. Il en résulta des dépenses exagérées qui provoquèrent de nombreux mécontentements. Mais la cause principale, ce que quelques écrivains militaires ont appelé la « faillite » de l'Académie militaire, réside dans l'existence simultanée de l'Académie et de l'École mixte de l'artillerie et du génie, laquelle recevait tous les lieutenants de pionniers et d'artillerie à pied, ainsi qu'un petit nombre de lieutenants d'artillerie de campagne. Les deux institutions se faisaient une concurrence coûteuse. Il n'a pas été possible de délimiter nettement les attributions de ces deux établissements techniques visant des buts analogues. Aussi les autorités militaires ont-elles décidé que, dès le 1^{er} octobre 1906, l'École mixte de l'artillerie et du génie serait rattachée à l'Académie technique militaire. Les règlements qui consacrent cette fusion ont été approuvés à titre provisoire et ils ne pourront trouver leur application définitive que lorsque le Parlement aura admis cette mesure et aura voté les crédits nécessaires.

La *Dienstordnung* qui prévoit l'organisation de l'Académie en fixe, dans son paragraphe 1, le but en ces termes : « La mission de l'Académie est d'assurer aux officiers de toutes armes la possibilité d'acquérir une instruction scientifique dans les questions relatives à l'armement, au service du génie, aux communications, et de donner l'instruction professionnelle aux officiers de l'artillerie à pied, du corps des ingénieurs et des pionniers, ainsi qu'à ceux des troupes de communication. En même temps, l'Académie est un centre de culture des sciences techniques militaires. »

Les conditions d'admission restent sensiblement les mêmes ; il n'y a pas de concours, mais les candidats, proposés par les commandants de corps d'armée ou les inspecteurs d'arme, doivent avoir de trois à neuf ans de service, manifester des dispositions et du goût pour les sciences appliquées et connaître les mathématiques conformément au programme exigé pour l'obtention de maturité dans les gymnases classiques. La durée des études est maintenue à trois ans.

Il est sans intérêt pour les lecteurs de notre chronique que nous entrions plus avant dans les détails d'organisation ; aussi nous bornerons nous à constater le mérite qu'il y a pour les autorités compétentes à procéder à cette réorganisation. Agir ainsi après trois ans à peine d'essais, c'était se déjuger soi-même et donner raison aux critiques de ses adversaires. Le haut commandement comme l'administration militaire ont eu le courage de reconnaître leur erreur. Il convient de les féliciter de cet acte « d'antiroutine ».

* * *

Le nouveau règlement pour les vélocipédistes qui vient de paraître est destiné à remplacer celui de 1889. Il a subi un complet remaniement. Outre

les dispositions d'ordre purement technique, il en contient d'ordre purement général. Aujourd'hui, comme sous l'ancien règlement, donc même après l'introduction des motocyclettes, la bicyclette continue à jouer un rôle très important au point de vue militaire.

En temps de guerre, la répartition des bicyclettes est la suivante : état-major de régiment d'infanterie, 1 ; état-major de bataillon, 2 ; chaque compagnie, 1 ; au total 19, pour un régiment d'infanterie à trois bataillons. La compagnie de mitrailleurs en a 2 ; les états-majors des régiments de cavalerie, d'artillerie de campagne et d'artillerie à pied, chacun 1 ; de même pour les états-majors des bataillons, groupes d'artillerie de campagne et des bataillons d'artillerie à pied, pour l'escadron, la batterie et la compagnie d'artillerie à pied. Le bataillon de pionniers est flanqué de 8 cyclistes, celui des télégraphistes de 6, celui du train 6 ; le bataillon d'aérostiers enfin en a trois.

La bicyclette s'emploie d'habitude sur les grandes routes ; ce principe que maintient le nouveau règlement est conforme à la réalité des choses. La capacité de rendement de ces machines dépend, en effet, avant tout, de l'état des routes, de telle sorte que par de bons chemins et pour de longues distances, le cycliste est supérieur au cavalier. Sur les routes défoncées ou boueuses, par la neige fondante ou lorsque le vent souffle, le rapport est inverse : par contre, si la chaussée est en bon état, l'obscurité est à peine une cause de diminution de vitesse ; on a d'ailleurs eu raison de déclarer qu'on ne peut pas fixer une moyenne générale. Trente à quarante kilomètres en deux heures sont un résultat satisfaisant par le beau temps et sur de bonnes routes.

L'Instruction pour le service en campagne fixe l'emploi des cyclistes en temps de guerre, comme éclaireurs ou estafettes, comme organes destinés à maintenir le contact ou à préparer les prises d'eau pendant la marche, à aménager les quartiers, etc. L'Instruction insiste spécialement sur l'importance des cyclistes attachés à l'artillerie de campagne pour établir les communications entre les chefs qui se portent en avant et leurs unités ainsi qu'entre les batteries et les colonnes de munitions. Malgré l'importance attribuée au cycliste, le règlement n'oublie pas que souvent les circonstances rendront son emploi impossible et que, dans de nombreux cas, il ne pourra pas remplacer le cavalier comme porteur d'ordres ou de rapport.

En France, les cyclistes, en temps de paix déjà, sont groupés en compagnies indépendantes qui servent au service de sûreté et d'éclairage. Le nouveau règlement n'a pas suivi cet exemple et a maintenu l'ancien point de vue qui consiste à ne former ces compagnies de cyclistes qu'en cas de besoin, au moyen des unités prises aux différents corps de troupes, — et il a eu raison. Si alléchantes que soient ces grandes subdivisions de cyclistes

si mobiles, il ne faut pas oublier que, très fréquemment, elles se trouveront sans emploi possible. Elles peuvent même, si elles sont attachées à la cavalerie, par exemple, leur être à charge. « Des subdivisions de plus de 6 ou 10 cyclistes ne sont utilisables que sur les routes », dit le nouveau règlement. A noter une innovation : dès que le combat commence, « les cyclistes qui n'ont pas de mission spéciale se groupent en formation de rassemblement dans un lieu propice ».

Dans les exercices de paix, les cyclistes sont soumis à toutes les prescriptions de police concernant les cyclistes civils. Ils doivent obéir aux injonctions des commissaires. Nouveau progrès de l'esprit démocratique !

* * *

A titre de simple curiosité, je reproduis ici quelques chiffres fournis par la statistique du recrutement. En 1904, le nombre des recrues qui se sont présentées aux examens s'est élevé à 264 025, parmi lesquels 1119 étaient nés à l'étranger. Sur ce nombre 263 790 recrues parlant allemand et 131 recrues de langues étrangères ont fourni des épreuves suffisantes. Il s'est trouvé, d'autre part, 114 illettrés dans la première catégorie et 25 dans la seconde. Et légalement on ne fait rentrer parmi les illettrés que « les hommes qui ne savent pas lire une langue quelconque ni écrire lisiblement leur nom et prénom ».

La Prusse à elle seule compte 67 illettrés qui se trouvaient répartis entre autres dans la Prusse orientale (20), en Westphalie (11) et en Posen (10). Le déficit de ces provinces s'explique en partie par le fait que les enfants accompagnent leurs parents pendant la navigation et sont ainsi empêchés de suivre régulièrement les classes.

En 1884, il y avait encore 5592 hommes parlant une langue étrangère, parmi lesquels deux seulement étaient nés hors d'Allemagne. Ce chiffre diminua très rapidement au cours des dix années suivantes et tomba à 1286 en 1894 pour arriver aujourd'hui à 121. Le petit tableau suivant résume ces quelques constatations.

Années	Recrues	Recrues lettrées		Recrues illettrées	
		Langue allemande	Langues étrangères	Total	% du recrut. total
1884	151,269	143,825	5592	1852	1,22
1894	254,305	252,454	1286	566	0,22
1904	264,025	263,590	121	119	0,04

* * *

Depuis 1905, toutes les unités possèdent des groupes de signaleurs. Ces spécialistes ont rendu, dans la guerre russo-japonaise, de grands services ; mais les expériences faites ont amené les autorités militaires à apporter à

l'organisation des signaleurs allemands des modifications dont voici les principales :

Les « détachements de signaleurs » (autrefois « patrouilles de signaleurs ») peuvent constituer deux ou quatre postes, lesquels comprennent trois hommes, dont le chef de poste. Ce dernier porte une sacoche contenant des feuilles de télégramme, des enveloppes, des crayons, etc. ; l'un des hommes porte une jumelle, une carte et une boussole, l'autre les pavillons utilisés pour les signaux. Ces pavillons flottants, fixés à une hampe démontable, remplacent les fanions rigides de l'ancien règlement. Chaque poste a un fanion bleu, un blanc et un jaune. On choisit, dans chaque cas, la couleur qui se détache le mieux sur le fond en avant duquel on opère. La nuit, on se sert de lanternes et d'écrans. Le nouveau règlement admet la distance de 7 km. (au lieu de 3) comme la limite d'emploi des signaux dans des conditions favorables.

Deux officiers dans chaque bataillon d'infanterie ou groupe d'artillerie recevront l'instruction spéciale des signaleurs ; un dans chaque escadron ou détachement de mitrailleurs. En outre, chaque compagnie, escadron ou batterie, doit posséder le personnel nécessaire au fonctionnement d'un poste.

* * *

« Verdeckt oder offen ? » Ces mots résument le grand débat qui se déroule en ce moment dans le camp des artilleurs et dont on retrouve des échos dans de nombreux journaux militaires. Les uns estiment, en effet, qu'avec ses moyens de protection actuels, l'artillerie de campagne peut parfaitement se passer de positions abritées et qu'elle doit, dans le choix de ses positions, tenir compte uniquement de la facilité qu'elle aura, de cet emplacement, à atteindre par son feu l'artillerie ennemie, car c'est là son premier but. Les adversaires de cette solution font observer que les boucliers et pare-balles dont sont munis les nouveaux canons protègent effectivement contre le feu des shrapnels, mais contre celui-là seul. L'ennemi, par conséquent, ayant pour but des batteries démasquées, s'empressera de tirer avec des obus, auxquels ne résisteront pas les boucliers. Mais dans ce tir la dispersion est très faible et il faut, pour tirer juste, estimer la distance au plus juste. Or, dans cette estimation, le degré de visibilité joue un rôle capital ; il serait par suite extrêmement imprudent de faciliter ainsi la tâche de l'adversaire en se montrant bénévolement en plein champ, et cela d'autant plus que cette tactique n'est appliquée nulle part à l'heure qu'il est. D'autres arguments militent encore en faveur de cette solution qui semble d'ailleurs devoir être celle de l'avenir. Notons-en un seulement : c'est que les grandes facilités apportées au pointage par le système du recul sur affût ont très notablement diminué les inconvénients du tir indirect.

Nous aurons très probablement l'occasion de revenir sur ce débat dans une prochaine chronique et peut-être beaucoup de nos lecteurs se rangeront-ils à l'avis de ceux dont la réponse au problème consiste à dire : « Jeder Verdeckt noch offen ! »

R. P.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Uniformes et cuisine. — Innovations diverses. — Télégraphie sans fil. — Le rapport de sir Jan Hamilton.

A l'heure qu'il est, les questions militaires ne passionnent plus guère les personnes qui n'y sont pas directement intéressées. Mais nulle part cette indifférence n'est si bien marquée qu'en Angleterre, ce que le système de recrutement explique d'ailleurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que les institutions militaires restent dans le gâchis où elles se trouvent depuis si longtemps. Le ministre de la guerre, M. Haldane, promet bien d'en sortir, mais il le fait avec une sage lenteur, bien compréhensible du reste si l'on songe qu'il est un « civil » et qu'il lui faut du temps pour y voir clair et se mettre au courant. Pour s'instruire et pour combler les lacunes de ses connaissances militaires, il a cru de son devoir de s'embarquer pour l'Allemagne, afin d'étudier sur place les rouages d'une organisation modèle en son genre. Ce voyage, dans lequel il a vu bien des choses intéressantes, n'a pas été goûté de chacun, et ses bonnes intentions n'ont guère servi qu'à lui attirer les quolibets de bien des gens. Il est vrai que les institutions militaires allemandes, basées sur le service militaire obligatoire, peuvent difficilement s'adapter à un pays où l'on repousse énergiquement le système de l'obligation. Vouloir former l'officier anglais sur le patron de l'officier prussien, c'est courir le risque de s'exposer à en faire une mauvaise contre-façon. On ne peut pas si facilement méconnaître les usages, les mœurs, les sentiments de la population ; on doit surtout se rappeler que si l'officier est tout et peut tout en Allemagne, il est fort peu de chose en Angleterre et que son prestige, pas plus du reste que sa valeur, ne sera augmenté si l'on plante chez lui des habitudes et des méthodes germaniques. Il convient de considérer le terrain dont on dispose, de le travailler avec ses propres outils, en s'inspirant, sans les copier, des systèmes les mieux perfectionnés, afin d'en tirer le plus grand profit possible. Avant toute chose, il faut trouver le moyen de rendre plus populaires toutes les institutions militaires si l'on veut les sortir du chaos.

A vrai dire, les temps sont difficiles pour une reconstitution de l'armée.

Les idées pacificatrices sont en constant progrès, le bien-être augmente chaque jour et quand on n'a pas de conquête en perspective, quand on ne peut faire valoir que l'intérêt d'une défense contre une attaque problématique, c'est un travail ingrat que de vouloir faire sortir les gens de leur douce torpeur. Ajoutez à cela la nécessité de faire des économies et vous comprendrez que la situation de M. Haldane n'est pas des plus agréables.

Les économies s'imposent en effet. On a dû réduire, en 1906, les manœuvres à leur plus simple expression, on a supprimé force unités de diverses armes, on a retiré les garnisons de Sainte-Hélène, de Weï-haï-Weï, réduit celles de Gibraltar et de Malte, sans parler d'autres lieux, et comme remerciements les intéressés de tout genre font entendre des réclamations et il n'est venu à l'idée de personne de savoir gré au gouvernement de ses paternelles intentions.

Il ne faut en effet pas croire que si la grande masse de la population se désintéresse des questions militaires, ceux qui s'en occupent soient d'accord, je ne dis pas souvent, mais quelquefois seulement. Sans parler des partisans du service obligatoire qui n'ont pas de mots assez vifs pour caractériser ceux qui ne pensent pas comme eux, chacun croit avoir trouvé un système, un perfectionnement merveilleux. Et l'on parle, l'on discute en des conférences innombrables sur des questions de tout ordre, sur des vétilles bien souvent. Ce qui manque c'est l'action. Il est bon que les gens compétents puissent faire entendre leur voix et exposer leur opinion, il est bon de s'entourer de toutes les lumières possibles, mais il y a lumière et lumière et beaucoup parmi ces théoriciens d'occasion feraient mieux de rester cois plutôt que de contribuer encore à augmenter la confusion. Au surplus, le War-Office lui-même ne néglige aucune occasion de se perdre dans les détails. Ordres, décisions, modifications de tout genre pleuvent à tort et à travers et il devient difficile de voir clair dans le fouillis de règlements ou prescriptions trop souvent éphémères et sans cohésion.

* * *

On est en général persuadé, dans les milieux militaires que, pour attirer et retenir les soldats, rien ne vaut un brillant uniforme et une bonne nourriture. L'homme destiné à supporter de rudes fatigues et à affronter les pires dangers est malgré tout un enfant qu'il faut traiter comme tel, en flattant sa coquetterie et son estomac. Aussi a-t-il été impossible, en Angleterre, étant données les conditions dans lesquelles se fait le recrutement, d'adopter le même uniforme pour la guerre et pour la paix. Les avantages incontestables des équipements khakis n'ont pas permis d'y renoncer pour le service actif aux fatigues duquel il s'adapte admirablement. D'autre part, il a fallu conserver pour les parades et les heures de loisir, exclusivement réservées au service de la paix, des uniformes brillants et élégants

dans lesquels le guerrier au repos se plaise et surtout plaise à ceux ou à celles qui ont le plaisir de le contempler. La question de l'estomac ne s'est malheureusement pas résolue si facilement, non pas qu'elle soit insoluble, mais parce qu'on ne veut pas se donner la peine de la régler définitivement. Les cantines et mess ont fait l'objet de bien des récriminations et de bien des décisions, sans que l'on soit plus avancé qu'avant. Ceux qui s'intéressent à l'amélioration de cette partie importante de la vie militaire ne se font pas faute de réclamer contre la mauvaise qualité de la cuisine et, en général, de la nourriture des soldats. Il est de fait que les militaires anglais sont fort mal nourris, la cuisine est abandonnée à des gens sans connaissances culinaires et de plus incapables de juger de la valeur des matières premières qu'ils doivent acheter et préparer pour le plus grand dommage de l'estomac de leurs camarades. Avec ça, ces pauvres cuisiniers ignorants n'ont pas même la ressource de se perfectionner, car on se garde bien de les laisser longtemps en fonctions. Il serait pourtant si simple d'avoir des chefs-cuisiniers en permanence, choisis parmi les sous-officiers aptes à ce service et instruits à cet effet. Il existe déjà depuis fort longtemps une école de cuisine à Aldershot, mais elle ne sert pas à grand chose et n'est du reste aucunement organisée selon les conditions nécessaires. Il faudrait la réorganiser et le War-Office, touché par les récriminations sans nombre, a paru vouloir y songer — il a même été question de faire suivre les cours de cuisine à un certain nombre d'officiers — puis, pour ne pas perdre ses bonnes habitudes, il a fini par faire savoir qu'il renonçait à ses bonnes intentions. Le moment n'est donc pas encore venu où le militaire anglais s'engraissera au service du roi.

* * *

Le Conseil de l'armée a décidé dernièrement, pour des raisons qu'il n'a pas cru devoir dévoiler, que l'artillerie à cheval et l'artillerie de campagne ne se serviraient désormais plus que d'un seul projectile, le shrapnel. Cette mesure n'a pas été accueillie très favorablement par les artilleurs qui, tout en reconnaissant les avantages du shrapnel pour la lutte en rase campagne ou pour fouiller une position, doutent de son efficacité contre les bâtiments, les murailles ou les autres constructions permanentes, surtout quand elles sont solidement bâties. Jusqu'ici, chaque batterie était munie de quelques obus à côté de sa provision de shrapnels et chacun était satisfait de cet arrangement, mais le Conseil de l'armée a néanmoins jugé bon de changer d'avis. Il estime aujourd'hui que la destruction des ouvrages permanents doit être confiée au train de siège qui devra dorénavant suivre de plus près les troupes combattantes. C'est amener par un trait de plume une modification de la tactique de l'artillerie et changer inutilement ce qu'il n'y avait

pas de raison de modifier. Au reste, il n'est pas impossible que le Conseil de l'armée ne change encore une fois d'avis, ne fût-ce que par habitude.

La même autorité est en train d'étudier la question de la réduction du nombre de cartouches à balle accordées annuellement à chaque soldat d'infanterie et de cavalerie pour les exercices de tir ; de 300 cartouches, on descendrait à 250. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour réaliser de ce chef quelque économie ; cette mesure est dictée par l'insuffisance des installations de tir dans maintes stations militaires, ce qui a pour conséquence de faire bâcler les exercices de tir afin d'employer toute la munition dont on dispose. Il semble que là aussi, le Conseil d'armée agit ou veut agir quelque peu à la légère car la mesure qui paraîtrait s'imposer serait plutôt de remédier à l'insuffisance des installations.

Une innovation d'un autre genre, préconisée par les amateurs de subtilités et sur laquelle le Conseil de l'armée ne s'est pas encore prononcé, bien qu'elle doive sourire à la fantaisie de son esprit, c'est l'adoption de boucliers pour l'infanterie. Maintenant que les pièces d'artillerie sont munies de ces engins protecteurs, les chercheurs de nouveautés voudraient donner au fantassin, exposé au feu de l'ennemi à très courtes distances, la protection d'un léger bouclier portatif, à l'épreuve des balles des shrapnels et des fusils. Il s'agirait de commencer bientôt les expériences afin d'être fixé sur le modèle à adopter. Espérons que les exemplaires présentés ne seront ni trop lourds ni trop encombrants, car le pauvre fantassin est déjà suffisamment chargé. Je me permets de recommander l'étude d'une idée personnelle, la construction d'une gamelle-bouclier, sûrement destinée à rendre de précieux services aux fantassins de tous pays.

* * *

On s'occupe aussi en Grande-Bretagne de l'introduction de la télégraphie sans fil dans l'armée. Dès le commencement de cette année, trois compagnies du génie seront désignées pour poursuivre les essais d'utilisation de ce nouveau système pour les besoins de l'armée. Ces trois compagnies seront disloquées à Aldershot, Tidworth et au Curragh et recevront chacune un équipement complet, léger et transportable sur deux chariots ordinaires. On compte que chaque appareil permettra d'établir et de maintenir la communication entre deux points distants d'au moins cinquante milles (80 kilomètres) n'importe dans quelle direction. Il ne s'agit toutefois encore que d'essais et avant de créer des unités spéciales de télégraphie sans fil, ce système sera encore expérimenté dans les grandes manœuvres.

La lutte entreprise en France par le général Picquart contre les conseils de guerre a sa répercussion en Angleterre, non pas dans le gouvernement, mais dans les milieux militaires. Ce n'est pas encore une campagne en règle contre cette institution, ce ne sont encore que des plaintes comme on

entend un peu partout, mais qui auront peut-être un certain effet. On se plaint surtout de ce que les conseils de guerre aient pour coutume, contrairement à la loi commune, de considérer les prévenus comme des coupables et de ce que les tribunaux militaires soient trop enclins à accepter purement et simplement l'opinion des commandants des régiments intéressés. A côté de cela, on fait valoir, et à juste titre, me semble-t-il, le fait que les conseils de guerre sont fréquemment appelés à poursuivre et à punir des délits d'ordre militaire qui dans la vie civile ne sont pas considérés comme tels. A quoi cela aboutira-t-il ? C'est ce que nous verrons plus tard.

* * *

Le Conseil de l'armée — il a parfois d'heureuses inspirations — a l'intention de créer un inspecteur des services médicaux qui sera mis sur le même pied que les inspecteurs de la cavalerie et de l'artillerie. Le service médical de l'armée a déjà à sa tête un directeur général, mais celui-ci est entièrement absorbé par sa besogne administrative et se trouve dans l'impossibilité de contrôler les diverses unités ou hopitaux du service de santé. Une place d'inspecteur est donc tout indiquée et cet officier sera attaché à l'état-major de l'inspecteur général des troupes. Un nom paraît s'imposer pour cette nomination, c'est celui du colonel M. Dundon.

* * *

Le lieutenant-général sir Jan Hamilton, commandant en chef du commandement du Sud, a tenu, à son retour de Mandchourie et du Japon, à se renseigner et à renseigner le public sur la valeur des troupes à la tête desquelles il se trouve. Il les a suivies de près pendant la dernière période d'instruction de 1906 et a ensuite rendu publiques les impressions qu'il a recueillies. Les observations qu'il a faites et l'expérience qu'il a acquise sur le théâtre de la guerre russo-japonaise donnent un intérêt particulier à son rapport, aussi je me permets d'en citer quelques fragments.

En ce qui concerne la *cavalerie*, sir Jan Hamilton s'empresse de relever l'incontestable supériorité de la cavalerie anglaise sur celle des armées continentales sous le rapport de la valeur physique du cavalier et de l'équitation. Le cavalier anglais, avec ses longs membres et ses cuisses plates est un des meilleurs écuyers du monde ; il soigne peut-être moins bien son cheval que ses frères du continent, mais il sait, en revanche, admirablement bien monter, il est d'une témérité à toute épreuve et excellent dans le service de patrouille et dans les reconnaissances. D'autre part, en masse, ces qualités individuelles s'affaiblissent considérablement ; on sait bien encore profiter avantageusement du terrain, cacher soigneusement les chevaux de main quand il faut mettre pied à terre, mais on

manœuvre avec lenteur, avec hésitation, surtout en ordre dispersé et spécialement contre les autres armes. Cette hésitation est encore plus prononcée si le terrain est peu propice aux mouvements de la cavalerie ; on cherche trop à se rendre invisible en oubliant que l'esprit d'offensive est absolument nécessaire dans bien des cas et qu'on ne peut faire la guerre sans exposer des existences ni faire des sacrifices.

L'*artillerie à cheval* du commandement du Sud a su tirer parti des leçons de la guerre sud-africaine en ce qui a trait à la tactique du feu et à l'utilisation du terrain ; elle n'agit cependant pas assez de concert avec l'arme sœur, la cavalerie.

L'*artillerie de campagne* n'est pas encore bien habituée aux nouvelles pièces et à la nouvelle tactique. Elle paraît toutefois connaître à fond l'emploi du tir indirect dont elle se sert trop exclusivement. Il semble qu'un peu partout on craigne d'exposer les soldats à la vue de l'ennemi. Le tir indirect ne doit cependant être considéré que comme une méthode et non la seule ; il doit être exercé avec soin, car il est fort difficile, sans pourtant en abuser dans les manœuvres. En effet, il n'est pas facile, même aux arbitres les plus habiles, de juger de l'effet du tir indirect, quand il n'y a pas de projectiles pour les renseigner sur son efficacité.

Les travaux de terrassement de l'artillerie ont satisfait le commandant en chef ; il lui a semblé qu'on y mettait plus d'intérêt qu'autrefois et ne les considérait plus comme une fatigue inutile en temps de paix.

Comme ailleurs, ce qui laisse à désirer, c'est la coopération avec les autres armes, l'infanterie en particulier, et la manière de combattre cette dernière arme ; on commence trop tôt à tirer et l'on gaspille la munition.

D'autre part, il est arrivé quelquefois que les deux armes ne s'entendaient pas entre elles : on a vu fréquemment, lorsque l'infanterie attaquait un point quelconque, l'artillerie concentrer son feu sur un autre. Ce sont des fautes dont il faut absolument se corriger.

Les *mitrailleuses* ont joué un rôle effacé, ce qui est d'autant plus regrettable que l'on attache tous les jours plus d'importance à ces engins. On s'est plaint du manque de cartouches à blanc et du peu d'importance que les arbitres attribuaient à leur tir. Il a pu toutefois être constaté qu'il y a grand avantage à grouper les mitrailleuses en groupes de quatre, par exemple, plutôt que de les laisser isolées.

Dans l'*infanterie*, il y a lieu de relever les bons résultats obtenus par l'essai qui a été entrepris de laisser pendant les périodes les plus longues possible les compagnies à l'entière disposition de leur capitaine. On développe et fortifie ainsi chez le jeune officier le sentiment de sa responsabilité et les soldats, de leur côté, arrivent à comprendre que leur capitaine n'est pas seulement un chef qui commande et qui punit, mais un maître, un guide et un ami personnel.

L'infanterie doit en outre être félicitée de son enthousiasme, de ses aptitudes et de sa valeur. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les exercices de parade, la discipline de marche, la constance dans les fatigues ; là il y a encore beaucoup à apprendre. Ce sont, du reste, plutôt des qualités personnelles qui se peuvent difficilement greffer sur le caractère du soldat anglais. Ce dernier est trop individualiste pour être facilement forgé sur le modèle du soldat prussien ; il faut le prendre tel qu'il est et tirer parti des qualités qui lui sont propres. Il est excellent dans une ligne de tirailleurs, il sait ramper, se glisser dans le terrain, en manœuvre comme en guerre, il est admirable pour l'assaut, peut-être même trop hardi ; il est aussi très bon en patrouille. Il est cependant nécessaire, suivant sir Jan Hamilton, de mieux profiter de ses dispositions et de perfectionner encore l'instruction de ces parties si importantes du service de l'infanterie.

En revanche, les travaux de terrassements ont ici laissé fortement à désirer. La nécessité s'impose de les exercer et de les pratiquer davantage.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les idées du général Picquart. — Ses premières réformes. — Le budget de la guerre : le rapport Messimy et la discussion devant les Chambres. — Les droits d'écrire. — Les tableaux d'avancement. — A propos de l'attaque de Langres. — A l'École des hautes études sociales.

La *Grande Revue*, qui fut fondée par M^e Labori, le défenseur de Zola, s'était attaché la collaboration du colonel Picquart, et celui-ci en a profité pour exposer très librement ses idées sur les grandes questions du jour. Peut-être trouvera-t-on quelque intérêt à l'étude des articles qu'il leur a consacrés, encore qu'on n'ait pas à s'étonner si, retenu par les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice du pouvoir, un ministre hésite à appliquer, comme membre du gouvernement les théories qu'il a présentées comme journaliste, sous la seule responsabilité de sa signature, et sans que le salut du pays en dépendit.

Une pensée directrice domine la série des articles en question : *Il est devenu nécessaire, à la fois, de réorganiser notre armée, et cependant d'atténuer nos charges militaires.* En d'autres termes, il faut maintenir notre puissance défensive, sinon la renforcer, en même temps qu'il faut ménager les finances de l'Etat.

Une entente cordiale avec l'Italie et l'Angleterre contribuerait à ce résultat. Car, si nous étions sûrs de ne rien avoir à craindre sur les Alpes, nous pourrions utiliser ailleurs les troupes consacrées à leur défense.

Mais le colonel va plus loin encore dans ses hypothèses : il envisage le cas d'un rapprochement plus étroit, impliquant une coopération active, tout au moins de l'Angleterre. Et il y voit la possession de la mer assurée d'une façon complète, le ravitaillement de l'Allemagne s'en trouverait compromis ou même rendu impossible.

Le débarquement de trois corps d'armée anglais au Danemark, par exemple, et l'attaque par terre et par mer des principaux établissements maritimes de l'Allemagne, ajoute-t-il, constitueraient une diversion réellement puissante.

Or, c'est exactement le plan que, trois ou quatre ans plus tard, on a prêté à M. Delcassé, sans provoquer de démenti.

Mais ce n'est pas sur les questions de politique générale qu'il est intéressant de connaître l'orientation d'esprit du ministre de la guerre. C'est surtout en ce qui est des choses de son département. Or, il est manifeste qu'il prend très bien son parti du tort que le séjour au régiment fait à l'instruction. Le service de deux ans va éloigner des études la jeunesse qu'y poussait le système des dispenses. Tant pis. Au surplus, on en viendra au service d'un an qui est très acceptable si on débarrasse le soldat de tout ce qui ne le prépare pas à la guerre et si, avant d'arriver au corps, l'homme de recrue a été assoupli par des exercices physiques répétés, s'il est déjà habitué au tir, ou, en ce qui concerne les cavaliers, s'il sait monter à cheval. Les cavaliers seront instruits au métier d'éclaireurs et destinés au service d'exploration. Les autres, ceux qu'on formera en un an, ne pourront être que des fantassins montés. C'est, d'ailleurs, tout ce dont l'armée a besoin : car c'en est fini des « chevauchées tumultueuses » qui rappellent « la tactique du moyen âge », c'en est fini des « tournois gigantesques à l'arme blanche », des abordages d'escadrons lancés les uns contre les autres.

Ainsi, sur la réduction de la durée du service — mais dans un avenir éloigné et moyennant des précautions déterminées, — nous trouvons des conclusions très nettes. Et aussi sur le rôle nouveau qu'il convient d'attribuer à la cavalerie.

Passons à l'organisation et à la discipline.

Il faut rendre au service le plus d'hommes et de chevaux possible. Donc plus de breaks de plaisance, plus de cuisiniers prélevés dans les rangs de la troupe, plus d'ordonnances faisant le métier de nourrice sèche ou de jardinier.

Le ministre a, sur ce point, donné déjà satisfaction à l'écrivain. Il a remis dans le rang les soldats détournés de la profession des armes pour exercer des fonctions de domesticité. De quoi, certes, on ne peut que se féliciter si on considère l'effrayant gaspillage d'hommes commis par les généraux à leur profit. Mais on est en droit de le regretter pour les pauvres petits ménages de lieutenants et de capitaines qui trouvaient dans cette aide un

moyen de subvenir à l'insuffisance manifeste de leurs ressources. La situation de ces malheureuses gens est pitoyable, et il était naturel, il était indispensable, qu'on s'efforçât, fût-ce par des tolérances abusives, d'alléger leurs charges.

Dans son rapport sur le budget de la guerre, rapport sur lequel je ne tarderai pas à revenir, M. Messimy dit à cet égard les choses fort justes que voici :

Il est puéril, croyons-nous, de chercher à démontrer à nos officiers subalternes que leur solde est égale ou supérieure à celle des officiers des nations voisines.

Il est un fait brutal : c'est qu'aujourd'hui nous payons moins de 300 francs par mois des hommes de quarante ans, auxquels nous imposons toutes sortes d'obligations professionnelles et morales, et devant lesquels l'avenir lui-même est fermé.

Si nous voulons demander de plus en plus à l'officier de se donner avec ardeur à sa tâche, si nous voulons exiger de lui un effort persévérant, il faut lui rendre l'existence plus facile et plus large.

Qu'on ne compare pas la solde avec le traitement d'un employé : notre démocratie demande à l'officier plus qu'un employeur ne demande à un salarié ; elle lui demande de consacrer sa vie même à une œuvre, et d'y apporter une ardeur de tous les instants.

L'homme à qui la société demande de jouer un tel rôle doit recevoir les moyens de garder intacte son autorité morale, de se créer une famille, et d'obtenir enfin vers quarante ou cinquante ans une situation convenable.

Il n'est qu'un moyen : c'est de relever franchement la solde des officiers subalternes.

Telles semblaient être les idées — idées fort justes — du lieutenant-colonel Picquart. Il n'y a pas un an, il écrivait que, pour sauvegarder tous les intérêts en jeu, il fallait, en même temps qu'on retirerait leurs ordonnances aux officiers, allouer à ceux-ci « une indemnité qui leur permettra d'assurer leur service personnel. » Cette indemnité, sous forme de relèvement de solde ou autrement, elle est l'inéluctable corollaire et la juste compensation du retrait des ordonnances. Or, il n'en est pas question.

Il est vrai que, dans l'article auquel je viens de faire allusion, et qui a paru dans l'*Aurore* du 5 février dernier, il s'agissait de la suppression totale des ordonnances, sauf pour « soigner les chevaux des officiers montés, » tandis qu'ils sont maintenus. La récente circulaire du ministre donne même d'excellentes raisons pour qu'ils le soient. Elle leur interdit simplement de se livrer à des œuvres de domesticité.

Il est manifeste que, sur ce point, une évolution s'est produite — évolution heureuse, d'ailleurs, — dans l'esprit du général Picquart. Il est indispensable que l'officier dispose, sous telle ou telle dénomination, d'un homme de corvée qui le débarrasse des petits soucis de la vie matérielle. Et il est souhaitable que cet homme de corvée ne se transforme pas, — acceptât-il de

bon cœur cette métamorphose, — en un valet de chambre ou en une bonne d'enfants. Encore faudrait-il que, lui retirant le concours de cet auxiliaire, concours sur lequel il était à peu près en droit de compter — une longue tolérance l'y autorisait, — on l'en indemnîât.

J'ai peur que des mesures de ce genre soient mal vues. Le pauvre petit officier a droit à des égards. Si on lui supprime toutes les facilités de vie dont il jouissait, toutes les douceurs qu'on lui accordait, la carrière militaire va être le refuge de la jeunesse riche. Déjà on parle de retirer à la garnison de Paris les avantages pécuniaires qui lui sont alloués pour faire face à la cherté de la vie dans la capitale. Dès lors, ceux-là seuls y viendront qui auront de la fortune personnelle. Et ils seront les seuls à profiter des agréments de la moderne Babylone, les seuls à se frotter aux grands de cette terre, de qui on sait que le contact est toujours bienfaisant.

Refuser d'employer les chevaux d'armes à des usages non militaires, comme de participer au transport du mobilier en cas de déménagements, rien de plus correct en principe ; mais, en fait, les intéressés considéreront cette mesure comme une brimade, car ils ne sauraient supposer qu'on méconnaisse à ce point leurs réels besoins. Déjà, les artilleurs trouvent mauvais qu'on leur retire le dolman pour leur imposer la tunique avec épau-lettes, sous prétexte que l'épaulette est une de leurs traditions les plus chères. Les plus chères, oui ! si on entend par là les plus coûteuses. Mais ils n'ont pour cet ornement aucune affection particulière, aucun attachement réel. Depuis quelque trente-cinq ans qu'il a disparu de leur uniforme, je n'ai jamais entendu aucun d'eux s'en plaindre, ni le regretter. Seuls les passementiers pouvaient s'en désoler.

Tout ceci pour dire que, sans le vouloir, en entraînant les officiers à des dépenses, le ministre agit d'une façon antidémocratique.

...Je me suis laissé entraîner. Il faut que j'en revienne à mon point de départ, c'est-à-dire aux articles de la *Grande Revue*.

J'y relève la proposition, qui me plaît, de recruter tous les sous-officiers par voie de rengagement. Mais je goûte moins la suggestion de donner « une extension plus grande aux dispositions, peu appliquées d'ailleurs, de l'article 84 de la loi du 15 juillet 1889, d'après lequel nul ne pourra être admis à certains emplois salariés par l'Etat et les départements, si, n'étant pas impropres au service militaire, il ne compte pas au moins cinq années de service actif dans les armées de terre ou de mer, dont deux comme officier, sous-officier, caporal ou brigadier. » L'emploi civil servant au recrutement des militaires, c'est, à mon avis, un non-sens... à moins qu'on ne songe à militariser la nation, ce qui me semble être un danger.

Et je ne redoute pas moins le soi-disant progrès qui enlève aux gradés subalternes, aux sous-officiers de carrière, la faculté de punir. J'ai trop souvent dit ce que j'en pensais pour éprouver le besoin d'y revenir ici.

A noter seulement que le colonel Picquart insistait avec beaucoup de netteté sur la nécessité d'une ferme discipline, frappant surtout les grands.

Devenu ministre, il a eu, sur ce point, une attitude très décidée. Il a fait quelques exemples.

Après le général d'Apvril, c'est le général de Pechalvès qui a été victime de certaines malversations. A la vérité, les virements dont il s'agit étaient dans une certaine mesure imputables à des traditions invétérées. A la vérité, aussi, les officiers frappés ont été dépossédés de leur situation par un acte d'arbitraire, car le ministre, qui prononce seul en ces cas-là, n'a pas à justifier sa sentence. On pouvait espérer du général Picquart qu'il ne recourrait pas à de tels moyens, si légaux soient-ils. Je regrette un peu qu'il s'en soit servi, tout en trouvant qu'il n'a pas eu tort de s'en servir, si les faits sont tels que les journaux les ont exposés.

Tout compte fait, et malgré les erreurs que je viens d'essayer de mettre en relief, le général Picquart a été bien accueilli par l'armée, par la presse, par le Parlement. On pouvait redouter une certaine hostilité contre lui. Rien de semblable ne se fait jour. Et il est certain, par exemple, que les débuts du général André à la Chambre ont été plus mouvementés, plus pénibles, que ceux du ministre actuel.

En particulier, il a enlevé son budget presque sans la moindre difficulté.

Le rapport sur ce budget a été présenté par M. Messimy, de qui j'ai déjà parlé, et pas toujours élogieusement. Ce jeune député, capitaine de chasseurs à pied démissionnaire, sorti brillamment de l'Ecole de guerre, est ambitieux, intelligent, socialiste et riche. Ses idées ne sont pas toujours mûries ; il ne leur donne pas le temps d'arriver à maturité, et il s'est, plus d'une fois montré superficiel. Il paraît n'avoir pas beaucoup lu, et il n'est pas très disposé à écouter ce qu'on lui dit. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que j'ai trouvé dans son rapport une pondération à laquelle il ne nous avait pas habitués. Les questions y sont, si non profondément fouillées, du moins envisagées avec soin, par plusieurs de leur côtés, et les solutions données dénotent, en général, du bon sens. On peut reprocher à la forme de rappeler le journal, le pamphlet, parfois, plutôt que le document administratif. Le « moi » y tient une grande place, tout dissimulé qu'il soit sous le « nous ». Mais, tout compte fait, il y a beaucoup à prendre, je le répète dans cette intéressante étude.

Le premier volume traite diverses questions d'ordre général ; mais, comme il va être publié en volume, je retrouverai l'occasion d'en parler. Ecoles, comités consultatifs, organisation d'un ministère de la défense nationale, augmentation de l'artillerie, tout cela est passé en revue, et, sur tout cela, bien des choses justes sont dites. Mais je dois avouer que je reste inquiet. Il est un postulat que je voudrais voir imprimé en tête d'un docu-

ment de ce genre : c'est que mieux vaut une bonne armée de second ordre qu'une médiocre armée de premier ordre. La France ne fera rien de bon si elle ne se résigne pas à avoir la puissance militaire qui correspond à ses ressources en argent et en hommes : ne forçons point nos effectifs, nous ne ferions rien avec succès. En particulier, puisque nous n'avons pas un pour-cent de canons assez élevé, diminuons le chiffre de notre infanterie ; nous rétablirons la proportion. Solution simple, trop simple peut-être, et à laquelle, en tous cas, il me semble que personne ne songe.

Le second volume du rapport Messimy est presque exclusivement composé de réponses du ministère à des demandes adressées par le rapporteur, et relatives aux questions soulevées par ses devanciers.

Un troisième volume, rédigé par M. Noulens, est consacré aux troupes coloniales.

La discussion devant la Chambre a été lestement menée, et sans rien de bien sensationnel. A noter, cependant, que les pauvres sous-officiers y ont été malmenés. On leur reproche les emplois civils que la loi leur accorde et qu'on met tout en œuvre pour leur enlever. Que deviendra l'armée sans sous-officiers et sans officiers ?

Ces officiers, il suffirait de bien peu de choses pour qu'ils fussent bons ; il suffirait de les occuper. Ils ont beaucoup plus de savoir, plus d'intelligence plus de vigueur physique, qu'il n'est besoin pour l'emploi qu'ils détiennent. Car enfin le métier de lieutenant, voire de capitaine, n'exige ni des capacités hors ligne, ni des connaissances bien étendues. Il serait on ne peut plus aisé de donner à la France le plus beau corps d'officiers de toute l'Europe en mettant en honneur dans l'armée le travail probe et désintéressé.

Au lieu de cela, l'amour du rationalisme qu'il y a dans notre race nous poussant aux solutions radicales, on va démolir de fond en comble le système de recrutement et de préparation de nos cadres. Une fois qu'on aura fait table rase, on édifiera quelque chose de tout nouveau, sur des bases qui n'ont jamais servi. Conception très séduisante sur le papier. Mais l'épure schématique ne répond guère aux complexités de la vie, et j'ai de la méfiance.

Bref, on va adopter, paraît-il, les idées que le général Bazaine-Hayter a émises. Il faut du courage pour se lancer ainsi dans le noir.

* * *

Les militaires n'ont pas le droit d'écrire sans autorisation. Il en résulte que, s'ils sont attaqués — dans la presse, par exemple, — et les journaux ne s'en privent pas — il leur arrive de ne pouvoir répondre du tac au tac. Le ministre vient de les y autoriser dorénavant, mais en leur recommandant de ne pas en abuser.

L'abus est à redouter, en effet : lorsqu'on voudra parler d'un sujet quel-

conque, surtout d'un sujet tant soit peu brûlant, on trouvera bien une feuille ou une autre qui ne demandera pas mieux que de provoquer la réponse qu'on voudra faire. De fil en aiguille, on finira par avoir la liberté d'écrire, sans l'avoir. On finira par la prendre.

Il est remarquable qu'un régime libéral se refuse à l'accorder, alors que des monarchies très jalouses de leur autorité y consentent. La raison en est, je l'ai déjà expliqué, dans l'espèce d'insécurité que nous donne notre mode d'avancement. De la faculté qu'on leur laisserait d'exprimer leur pensée, que feraient des hommes de valeur si la publicité donnée à leurs opinions risquait de compromettre leur avenir? On ne verrait se produire que des œuvres conformes aux idées du jour, et l'indépendance conférée à la plume des officiers aboutirait à la servilité.

C'est une raison de plus pour qu'on assure à ceux-ci une situation stable, à l'abri de l'arbitraire des chefs. Le commandement doit vouloir que tout le monde travaille, non que tout le monde professe la même opinion. Il est vrai qu'on pourra répondre — et non sans une apparence de raison — qu'une opinion schismatique doit paraître, aux yeux des orthodoxes, émaner d'un esprit faussé et perverti. Doit-on laisser les novateurs accomplir leur œuvre néfaste et détruire le vieil édifice que son âge même rend respectable? Grave question.

*
* *
*

J'ai dit naguère que les rapports établis à la suite de la mise en essai du Projet de règlement sur le service intérieur ne me paraissaient nullement probants. J'ai donc éprouvé une certaine satisfaction en apprenant que le ministre comptait n'en tenir aucun compte et qu'il avait chargé une nouvelle commission de refaire le travail comme si de rien n'était. Espérons que, cette fois, on aboutira à un résultat satisfaisant, et que, surtout, on s'inspirera d'un esprit de progrès.

*
* *
*

Le général Picquart s'est décidé à se mettre en mouvement. Il a été en Tunisie (ce n'est pas la première fois qu'il y allait) pour étudier la question de Bizerte, question que j'ai eu occasion d'aborder ici-même en mai 1903 (page 483).

M. Chéron, lui, continue à beaucoup se déplacer. Je n'y vois aucun mal, au contraire : je l'ai dit, et je le répète. Peut-être pourtant vaudrait-il mieux que l'honorable sous-secrétaire d'Etat ne fit pas autant de tam-tam autour de ses voyages. On a beaucoup ri, dans les bureaux de rédaction, d'une note que le ministère de la guerre a fait communiquer aux journaux le mercredi 26 décembre, à 6 heures du soir, et où il était parlé d'une manifestation que, ce jour-là, à 7 1/2 h. du soir, l'Union du comité républicain avait organisée à Rennes, en l'honneur du sous-ministre. — « M. Chéron y a prononcé nn

discours qui a été chaleureusement applaudi, » ajoutait le communiqué officiel.

Décidément, on le voit, le général Michel fait école.

*
*
*

Là ! Je l'avais bien dit, que la publication des tableaux d'avancement allait susciter des clameurs. Oncques n'en ai-je entendu de plus violentes et, semble-t-il à première vue, de plus justifiées.

Il fallait s'y attendre. Le problème est insoluble et chaque année nouvelle le complique. On y introduit sans cesse de nouveaux éléments, et les conditions auxquelles on veut donner satisfaction deviennent de plus en plus nombreuses. Elles sont trop. Comment satisfaire les officiers du rang et les autres ? ceux des petites garnisons et ceux de Paris ? les vieux qui ont de l'expérience et les jeunes qui ont de l'ambition ? les républicains et les conservateurs ? les techniciens et les éducateurs ? les amis qu'on ne veut pas décevoir et les adversaires auxquels on tient à ne pas se montrer systématiquement et irréductiblement hostile.

La recherche de la quadrature du cercle ou de la pierre philosophale c'était jeu d'enfant à côté de la solution du problème vital de l'avancement. Personne n'arrive à rien de satisfaisant. Personne n'y arrivera. Estimons-nous heureux quand on aura réalisé le « moindre mal. » Hélas ! nous n'en sommes pas encore là.

* * *

On m'a signalé un gros ouvrage sur *Le rôle de la guerre*, par M.-J. Lagorgette. Je n'ai malheureusement pu m'assurer s'il méritait tout le bien qu'on dit de lui. Les éditeurs, MM. Giard et Brière, n'ont pas jugé à propos de me faire le « service de presse » habituel, estimant que le livre en question « est psychologique, sociologique, économique, beaucoup plus que militaire » Vous voici donc renseignés sur son caractère. Quant à son contenu, M. Frédéric Passy le définit en ces termes :

Il n'est pas, en vérité, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, une seule institution, guerrière ou pacifique, un seul livre, une seule brochure, un seul discours, à plus forte raison une seule manifestation collective : congrès, conférence, proposition de loi, qui ne soit, à sa date et à sa place, cité et apprécié, avec indications précises du titre, du journal ou du document à consulter.

Ce déploiement extraordinaire d'érudition atteste chez M. Lagorgette une puissance de travail et une sûreté de classement bien rares...

En somme, ce volume, d'un caractère tout autre que la plupart des écrits par lesquels se fait la propagande pacifique, sans déclamation, sans appel à l'émotion, volontairement (comme le dit l'auteur) froid comme un procès-verbal, et, par conséquent, de nature à agir sur d'autres esprits que ceux auxquels nous nous adressons d'ordinaire, restera comme l'une des pièces princi-

pales du grand procès pendant devant le monde civilisé. Et, quelle que soit la forme sous laquelle on voudra désormais traiter la question de la guerre et de la paix, on trouvera dans le livre de M. Lagorgette, sur les différents aspects du sujet, la mine la plus abondante et la plus sûre de renseignements.

* * *

A la suite de l'appel qu'il a fait en terminant son article sur l'attaque de Langres, le commandant E. Marceau a reçu plusieurs communications. Il me prie de remercier ses correspondants, ce que je m'empresse de faire, et de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le passage suivant d'une des lettres en question. Il s'agit de la fortification du champ de bataille.

A mon avis, les tranchées encore réglementaires sont à (pour l'infanterie) rejeter d'une façon absolue. Employées sur une ligne de bataille, elles seraient plus funestes qu'utiles, parce que trop visibles.

Lorsque l'assaillant s'avanceit en masses compactes et combattait debout, les tranchées favorisaient évidemment les défenseurs. Mais les conditions du combat ont singulièrement changé, et je prétends que, si on plaçait face à face deux lignes de même force, l'une attendant l'attaque dans des tranchées réglementaires, l'autre opérant un mouvement offensif dans un terrain moyennement couvert et accidenté, les pertes par le feu seraient plus considérables dans la troupe attaquée que dans la troupe assaillante.

Ce fait, qui peut paraître étrange tout d'abord, se comprend parfaitement si on observe que les hommes dans les tranchées offrent à l'ennemi une ligne de buts fort nette et fixe, tandis que l'assaillant, progressant par faibles groupes et par bonds rapides, ne peut être ajusté par les défenseurs et devient à peu près invisible, dès qu'il est couché derrière les couverts du sol.

Il convient, du reste, d'ajouter que, par suite de leur visibilité, les tranchées réglementaires offrent un but commode à l'artillerie ennemie.

Pour profiter des avantages de la défensive, il faut donc trouver autre chose. L'assaillant utilise maintenant, dans la mesure du possible, les ressources que lui offre le terrain ; il faut que le défenseur le suive dans cette voie.

Les tranchées doivent être invisibles ; elles doivent, de plus, abriter complètement le soldat dans la position de tir. On est donc amené à les enterrer, ou à leur donner un très faible relief, et à utiliser les créneaux pour tireurs. Avec des créneaux profonds de 12 à 15 centimètres, la tête est complètement cachée : l'assaillant ne voit rien.

Il est parfois utile d'augmenter encore la protection du défenseur en blindant l'abri. Ceci est surtout utile lorsque la tranchée est en contrebas, par rapport aux positions que peut prendre l'artillerie adverse.

Dans les tranchées que je fais établir, une moitié seulement de la tranchée est couverte : celle qui est du côté de l'ennemi. Du côté opposé sont des escaliers pour permettre au défenseur de quitter l'abri quand il est nécessaire : en particulier au moment de l'assaut.

(Dans les ouvrages de Langres, une solution différente paraît avoir été adoptée. Les tranchées sont complètement couvertes dans leur partie centrale, qui est la seule utilisée, et, au moment du besoin, les défenseurs, se portant

mi-partie vers la droite, mi-partie vers la gauche, se trouvent en mesure d'agir par le choc, tout en restant abrités. Mais il faut observer qu'il s'agit là d'ouvrages semi-permanents, établis à loisir, et non d'ouvrages de champ de bataille.)

En sol meuble, une tranchée de 90 à 95 centimètres de profondeur pour tireurs à genoux ou assis — avec créneaux et blindage léger — demande environ 1 $\frac{1}{2}$ heure de travail à des hommes exercés, munis d'outils portatifs, à condition pourtant que le bois ne soit pas loin.

Une tranchée pour hommes debout, d'une profondeur de 1 m. 90, demande un temps double.

En reproduisant le passage qu'on vient de lire, je me demande s'il répond bien à la question que pose le croquis de la page 844 (livraison de novembre 1906). Je vois, pour ma part, que l'ouvrage représenté est une flèche dont le saillant et les deux extrémités sont seuls blindés. Pourquoi ? A quoi sert la banquette découverte ? Et le blindage n'a-t-il pas précisément l'inconvénient, signalé par l'auteur de la lettre, de rendre visible le travail qu'on a cherché à dissimuler ? D'ailleurs, en l'espèce, on n'a pas tant cherché à le dissimuler.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de savoir ce que pense de la fortification du champ de bataille un officier d'infanterie qui s'en est occupé. Je suis donc heureux d'avoir eu l'occasion — fût-ce pour le compte d'un autre — de reproduire cette opinion.

* * *

Le général Bazaine-Hayter a fait, à l'Ecole des hautes études sociales, une conférence sur l'« armée-école ». Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au sujet de ces séances, si ce n'est que je suis frappé de l'obstination de de tous les orateurs à vouloir que l'officier n'ait pas une mentalité spéciale. C'est une erreur grave. La profession qu'il exerce ne peut manquer de mettre son empreinte sur lui. Et, comme cette profession est très différente des autres, il est tout naturel qu'il ne soit pas comme tout le monde.

Au fond, c'est très heureux. L'harmonie, ce n'est pas la monotonie et l'unisson : un orchestre se compose d'instruments variés qui ne jouent pas tous simultanément. Et il n'est pas mauvais que les bois se considèrent comme d'une autre essence — si je puis dire ! — que les cuivres ou que les cordes. Sans doute, l'amour-propre et le particularisme mèneraient à la cacophonie si les exécutants n'étaient asservis à la discipline de la mesure. Mais, lorsque les artistes obéissent au bâton du chef d'orchestre, l'effet est d'autant meilleur, qu'il est obtenu par le mélange de timbres différents et de sonorités contraires.

Il est bon qu'il y ait de l'opposition dans une assemblée. Si tous les individus qui composent une nation étaient identiques, cette nation serait atone

désespérément. Les individualités accusées qu'elle renferme lui donnent du caractère.

Il n'y a aucun danger à ce que le corps des officiers ait sa mentalité à part, résultant de ce que la profession des armes ne ressemble à aucune autre : n'ayant aucune application immédiate ; on passe sa vie à se préparer à quelque chose qu'on ne fera peut-être jamais ; et ce quelque chose est très grand ; et la vie qu'on mène est très petite ; et, tandis que partout on recherche ou la fortune ou la satisfaction de faire œuvre utile — utile pour soi ou utile pour les autres, — il s'agit dans l'armée de se contenter de la considération générale, viande un peu creuse !..

Interrompues par les vacances du jour de l'an, les conférences viennent de reprendre. Le colonel de Maud'hui a parlé, avec un vif succès de « la psychologie du combat moderne ». Il s'exprime avec beaucoup d'entrain, de facilité. Il connaît bien son sujet ; il en a très habilement composé le développement. Sa démonstration est très probante. Il a établi qu'il faudra des prodiges de valeur sur le champ de bataille. Il en faudra tant que peut-être on ne se battra plus. Et alors la psychologie du combat moderne n'aura plus aucune raison d'être : faute de combattants !

* * *

Les grandes manœuvres de 1907 « devront avoir uniquement pour but l'instruction des troupes et laisseront de côté toute préoccupation étrangère à cet objectif essentiel », dit la circulaire ministérielle qui vient de paraître à ce sujet.

Elles comporteront comme à l'ordinaire, des manœuvres d'armée, des manœuvres de corps d'armée, des manœuvres de division et de brigade, enfin des manœuvres spéciales pour les troupes de cavalerie.

Une manœuvre d'armée aura lieu dans le Sud-Ouest ; elle aura une durée de dix jours et sera dirigée par le général Hagron, membre du conseil supérieur de la guerre. Y prendront part : le 12^e corps (Limoges), le 18^e corps (Bordeaux) et la 3^e brigade d'infanterie coloniale (Rochefort).

Des manœuvres de corps d'armée seront exécutées au 1^{er} corps (Lille), sous la direction du général Michal, membre du conseil supérieur de la guerre, et au 7^e corps (Besançon), sous la direction du général de Lacroix, également membre du conseil supérieur de la guerre. Ces manœuvres auront une durée de dix jours.

Le 1^{er} corps sera complété par la 5^e division de cavalerie, la 5^e brigade d'infanterie coloniale (Paris) et les bataillons de zouaves de Paris. Le 7^e corps sera renforcé de son côté par la 8^e division de cavalerie.

Des manœuvres de division auront lieu dans les 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e et 20^e corps d'armée ; et des manœuvres de brigades seront effectuées dans les 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 13^e, 15^e et 17^e corps.

Les manœuvres d'ensemble de cavalerie auront une durée de 8 jours et seront au nombre de quatre.

Deux d'entre elles seront dirigées par le général Burnez, membre du conseil supérieur de la guerre et président du comité technique de la cavalerie ; à la première prendront part les 2^e et 8^e divisions ; à la seconde, les 6^e et 7^e.

Les deux autres auront lieu sous la direction du général de division Trémeau, commandant le 6^e corps d'armée ; elles seront exécutées, d'une part, par les 1^e et 5^e divisions, et, d'autre part, par les 3^e et 4^e.

Les régiments d'infanterie marcheront aux manœuvres avec leurs quatre bataillons, sauf ceux dans lesquels aucune compagnie du 4^e bataillon n'est normalement constituée, et ceux des 6^e, 7^e, 14^e, 15^e et 20^e corps qui seront à trois bataillons. Dans chaque régiment, un des bataillons sera pourvu du nouveau caisson à munitions. En outre les unités dotées de mitrailleuses les emmèneront aux manœuvres.

Les réservistes de l'infanterie seront en principe convoqués pendant la période des manœuvres. Dans les corps normalement renforcés, les unités pourront ainsi atteindre l'effectif de 200 hommes par compagnie. Quant aux escadrons, ils seront, dans la mesure des ressources en chevaux, portés à 150 sabres par escadron.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Dépenses extraordinaires. — La réorganisation de l'artillerie. — Les déclarations du ministre de la guerre. — Un ouvrage sur Waterloo.

Voilà quelque temps qu'on parle en Italie de la nécessité de grandes réformes militaires. On a vécu dans cette attente les derniers mois de 1906, manifestant un optimisme qui l'emporte sur le mécontentement manifesté en divers lieux. C'est ainsi que la question de l'avancement et de l'amélioration de la situation des officiers n'a pas été résolue par les avantages concédés en 1904. Leur portée s'est trouvée plutôt limitée et la lenteur des promotions est devenue plus sensible encore qu'auparavant. Heureusement, nos officiers subalternes font de cette question moins une affaire d'intérêt matériel que moral. On ne saurait du reste blâmer leurs légitimes désirs, si l'on considère que les lieutenants et les capitaines sont les éléments les plus solides des cadres et qu'un abaissement moral de cette catégorie d'officiers présenterait un sérieux danger, surtout en temps de guerre.

Il ne faut pas cependant être pessimiste au point de donner à cette question l'exceptionnelle gravité que lui attribuent certains mécontents. Aussi,

un journal assez répandu, *Il pensiero militare*, a pris la tête d'un mouvement de mécontentement. Il est dirigé par un ex-capitaine qui a mis au service d'un prétendu perfectionnement de l'armée, une plume facile et remplie de verve. On pourrait dire de ce journal que militaire à certains égards, il est, par ailleurs, révolutionnaire. Sa préoccupation essentielle est la solidité de l'armée, la noblesse du rôle de cette dernière dans le pays; et dans le même temps, il travaille à rompre nombre de liens qui, bon gré mal gré, servent à la cohésion de cette machine compliquée qu'est l'armée. Il s'abandonne à des critiques exagérées à l'adresse de l'administration militaire, en commençant par son chef, le ministre de la guerre, et pour mieux faire valoir ses opinions, il pousse au noir la situation militaire en Italie. S'il en fallait croire ce leader du radicalisme militaire italien, M. Fabio Ranzi, la classe entière des officiers subalternes serait absolument démoralisée; les sous-officiers de même, sans compter d'autres éléments; si bien que notre armée ne serait plus qu'un troupeau de gens découragés et avilis. La seule justification que puisse invoquer une pareille presse et son système de discussion est qu'il faut demander le plus pour obtenir le moins; que pour secouer l'inertie d'une colossale machine administrative, il faut faire voir les défauts plus grands qu'ils ne sont. En tout état de cause, qui prétend juger de notre état militaire véritable, doit tenir compte de l'esprit d'exagération de certains de nos journaux et ne pas se laisser influencer par les dehors patriotiques de cette presse.

* * *

La question du réarmement de notre artillerie de campagne est restée d'actualité. Notre gouvernement continue à la traiter avec une grande timidité; il hésite à demander au pays le crédit du grand nombre de millions nécessaires à la réorganisation non seulement de nos batteries de campagne, mais encore de l'artillerie de siège et de côte, des parcs et des magasins, etc. Le gouvernement se proposerait néanmoins de réclamer, à l'occasion de la discussion du budget, une somme de 200 millions de francs pour les dépenses extraordinaires de la guerre. C'est une forte somme, mais point encore suffisante pour toute la besogne à accomplir et il est fort regrettable qu'une partie de la presse, fort limitée, il est vrai, ne s'en rende pas compte et imagine que ce crédit pourra suffire à tout, à armer l'artillerie, à construire des forteresses sur notre frontière orientale, à remettre au complet nos approvisionnements, enfin à établir des chemins de fer militaires, en opposition à ceux que l'Autriche a construits. La vérité est que cette somme, qui sera répartie sur dix annuités, ne permettra guère que de réorganiser la grande partie de notre artillerie.

Voyons brièvement comment on prévoit cette réorganisation dans les cercles les plus compétents. Après une longue série d'essais infructueux, on est parvenu, en effet, en recourant à la maison Krupp, à établir un type de

canon de campagne qui répond aux exigences modernes. Actuellement, nous avons en service deux types de bouches à feu de campagne, le canon de 87 mm., mod. 1880-98 et le canon de 75 mm. en acier, mod. 1901, type peu heureux, condamné dès son apparition. Le canon de 87 mm. doit être entièrement remplacé; il s'agit de 145 batteries à 6 pièces; tandis que le canon de 75 mm., savoir 113 batteries à 6 pièces, pourra être transformé.

On n'a pas encore décidé si les futures batteries seront à 4 ou 6 pièces, mais il est probable que la batterie à 4 pièces l'emportera, le nombre des canons par corps d'armée n'étant toutefois pas changé. Chaque batterie recevrait un approvisionnement de 3200 coups.

Des calculs assez exacts indiquent, pour le remplacement des 145 batteries de 87 mm., une dépense de 82 millions, et pour la transformation des 113 batteries de 75 mm., 30 millions. Cette opération absorberait ainsi 110 millions des 200 demandés. D'aucuns, mal inspirés, voudraient réduire cette dépense en conservant dans le corps d'armée le nombre actuel des batteries réduites à 4 pièces. Le corps d'armée comporterait ainsi 64 canons, nombre manifestement insuffisant si l'on songe que la France va relever son chiffre de 96 à 132, que l'Allemagne compte 144 canons par corps d'armée, et l'Autriche 126. En outre, ces trois grandes puissances disposent encore d'un obusier de campagne que nous n'avons pas, et d'un canon lourd de campagne que nous ne possédons pas davantage.

Toutes ces considérations donnent raison à ceux qui réclament une réorganisation complète de notre artillerie et non une simple transformation qui, il est vrai, nous assurerait un canon tout à fait nouveau, mais laisserait trop exigus nos effectifs.

L'artillerie de siège aussi et l'artillerie de côte réclament des améliorations. Leurs canons sont des types trop anciens, munis de systèmes d'obturation trop lents et imparfaits: la plupart tirent encore de la poudre à fumée. Heureusement, on est parvenu à atténuer les inconvénients par de continus perfectionnements des systèmes de pointage. Par là, on a procuré même à des types anciens une grande puissance.

Le général Vigano, ministre de la guerre, a présenté à la Chambre des députés un aperçu des idées du gouvernement sur les questions militaires. Cet aperçu précède la discussion du budget qui, probablement, aura lieu au mois de février ou mars. Le ministre a relevé le grand avantage qui est résulté de l'appel anticipé d'un mois des recrues de l'année passée. Il a montré la nécessité de quelques modifications dans les programmes des écoles militaires et préconisé la création d'une école supérieure de l'artillerie et du génie, analogue à ce qui existe en Allemagne. Contrairement à ce que l'on avait prétendu, il s'est montré favorable au transfert périodique

des corps dans les différentes garnisons, en opposition à la permanence de celles-ci. Il s'est engagé à s'entendre avec son collègue de l'instruction pour encourager l'éducation physique de la jeunesse, et il a reconnu les avantages que pouvaient offrir à l'armée le cyclisme et l'automobilisme. Il n'admet pas enfin, — toujours l'éternelle question, — que notre frontière orientale soit aussi dépourvue de défense qu'on voudrait le faire croire, et il a approuvé la solution technique du problème de l'artillerie.

Naturellement, quand on en viendra à la question des crédits, les déclarations du ministre de la guerre seront reprises et il faut s'attendre à une forte opposition de la part des socialistes. Il est caractéristique toutefois que le « referendum » organisé par un organe socialiste modéré, l'*Avanti della Domenica*, a abouti à ce résultat que la plus grande partie des hommes qui, dans le parti, jouissent de la principale autorité, ont reconnu la nécessité d'une armée assez forte pour défendre le pays contre une invasion possible de l'étranger.

* * *

Un important ouvrage d'histoire vient de paraître : *Waterloo*, par le général Albert Pollio. L'auteur examine avec une minutieuse attention et une impeccable méthode historique les faits de cette campagne célèbre. Il suit les opérations des deux partis pour ainsi dire minute par minute, tirant des faits leurs conséquences avec une extrême rigueur. Le général Pollio appartient à l'école de ceux qui estiment qu'en 1815 Napoléon n'avait nullement déchu ; l'empereur brille encore de tout son talent ; il donne des ordres très exacts et d'une merveilleuse prévoyance ; mais ses généraux le trahirent de mille façons et le ciel lui-même agit contre lui, la pluie retardant les débuts de la bataille. L'auteur nous fait admirer l'héroïsme des soldats français qui se battent avec leur élan et leur enthousiasme devenus légendaires, tandis qu'au-dessus d'eux s'élève la grande figure du maréchal Ney, l'âme de la bataille. Les personnages de Wellington, de Blücher, de Gneisenau sont aussi dessinés en traits magistraux, et de toute cette histoire, on tire cette grande morale que la discipline peut survivre à la défaite chez les soldats attachés à leur patrie, mais elle s'effondre s'ils ne sont attachés qu'à la gloire d'un homme, si haut soit-il.

